



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale de l'aménagement,
du logement et de la nature**

Direction de l'eau et de la biodiversité

La Défense, le 17 juillet 2025

*Sous-direction de la protection et de la gestion de l'eau,
des ressources minérales et des écosystèmes aquatiques*

*Bureau de la politique des ressources minérales
non énergétiques*

Affaire suivie par Clara Deruy

Mél. : clara.deruy@developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 01 40 81 91 07

Nos réf. :

Objet : synthèse et attestation de la participation du public relative à la demande de permis exclusif de recherche de mines dit permis « Epona » dans le département du Morbihan (56)

1. Le processus de consultation

Une participation du public portant sur une demande d'octroi de permis exclusif de recherches de mines d'antimoine, argent, bismuth, cobalt, cuivre, étain, germanium, indium, lithium, molybdène, niobium, or, tantale, tungstène, platine, métaux de la mine du platine, plomb, zinc, terres rares et substances connexes dit permis « Epona » présentée par la société par actions simplifiée Breizh ressources, s'est déroulée **du 19 mai au 18 juin 2025 inclus**, sur le site Internet du ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté Industrielle et Numérique.

Au total, **318** avis courriels ont été recueillis pour le projet Epona. Sur l'ensemble des messages dont l'origine géographique était connue, la majorité provenait du département et des communes concernées (Hennebont, Kervignac, Nostang, Languidic, Brandérion).

De plus, **396** avis concernaient indistinctement la présente demande et les deux autres demandes de PER de Breizh Ressources « Béléno » et « Taranis ».

2. Les contributions

Sur les 318 mails adressés, **306 se sont prononcés défavorablement à l'octroi du PER**. Douze contributions se sont prononcées favorablement à un octroi pour l'intérêt stratégique du projet de connaître les ressources minérales locales et l'idée de réduire la dépendance aux importations et un potentiel pour l'emploi direct et indirect.

Au-delà des contributions des citoyens, certains acteurs institutionnels locaux se sont également prononcés. La liste de ces acteurs ainsi que leurs avis pour le projet Epona en particulier sont présentés ci-dessous.

Association Locaterre	Défavorable
Association cueillir	Défavorable
Conseil municipal de Kervignac	Défavorable
Maire de Kervignac	Défavorable
Association "Eau & Rivières de Bretagne"	Défavorable
Association "APRES Branderion"	Défavorable
Association "les écologistes du pays de Lorient"	Défavorable
Elu adjoint à l'urbanisme de la ville de Hennebont	Défavorable
Élu municipale de Nostang	Défavorable refus de prélèvement
Elu municipal de Kervignac	Favorable
Syndicat des ostréiculteurs Ria Etel	Défavorable
Confédération paysanne du Morbihan	Défavorable
Comité Régional Conchylicole de Bretagne sud	Avis réservé, à conditions d'un comité de suivi local incluant les représentants des professionnels, évaluation spécifique des impacts sur la conchyliculture, suivi physico-chimique et microbiologique des eaux en amont et en aval des zones de travaux

Sur les 396 mails adressés, **388 se sont prononcés défavorablement à l'octroi du PER**. Huit contributions se sont prononcées favorablement à un octroi pour l'intérêt stratégique du projet et la nécessité d'approvisionnements européens en métaux critiques..

La liste de ces acteurs ainsi que leurs avis pour les projets de Breizh Ressources sont présentés ci-dessous :

Groupe des élus écologistes département Pays de Loire Atlantique	Défavorable
Association "Eau & Rivières de Bretagne"	Défavorable
Associations "Résistance 5G Nantes"	Défavorable
Association "Bretagne vivante"	Défavorable
Association "Bien vivre en Anjou"	Défavorable
Elue d'Anjou Bleu Communauté	Défavorable

3. Analyse des contributions reçues

3.1. Sur la forme

La plupart des commentaires insiste sur le manque d'information du territoire concerné par la demande, préalablement à son dépôt et à l'organisation d'une consultation publique dématérialisée. De plus, certains considèrent que l'exploration du sous-sol ne devrait pas être confié à des entreprises privées étrangères, mais à l'Etat.

3.2. Sur le fond

Bien que plusieurs avis de rejet non argumentés aient été déposés, de nombreuses contributions ayant procédé à une analyse du dossier de demande ont été remises.

Les arguments soulevés pour remettre en cause la pertinence de la demande sont regroupés et détaillés ci-dessous :

- **Sur le programme de recherche et ses impacts** : les avis pointent le manque de détail et précision relatif aux travaux envisagés (forage, nombre, profondeur, localisation, plateforme) qui ne permet pas d'apprécier les futurs impacts sur les intérêts protégés.

L'une des préoccupations majeures concerne l'impact du programme de travaux sur la ressource en eau, la région ayant récemment été concernée par des arrêtés préfectoraux de sécheresse. Plusieurs avis s'interrogent sur la quantité d'eau nécessaire à la réalisation des travaux prévus ainsi qu'aux enjeux de pollution associés des eaux souterraines et de surface.

Une autre préoccupation majeure concerne l'impact sur la biodiversité et sur les paysages avec la destruction d'écosystèmes fragiles et la destruction des paysages importants pour le tourisme régional. **Une autre préoccupation concerne l'impact sur la santé publique** (poussières, métaux lourds, cancers et nuisances sonores).

Plusieurs avis font part de leurs refus de prélèvements sur leurs terrains ou parcelles.

- **Sur les enjeux que recoupent le périmètre de demande**. De nombreux enjeux ont été invoqués dans les contributions : la densité humaine de la zone d'étude, un réseau important de zones humides, la présence de zones de captages d'eau potable (Ria d'Etel, Blavet), les zones agricoles et ostréicoles locales.

Ces enjeux, et particulièrement ceux relatifs aux zones humides et aux zones de captage, sont jugés insuffisamment pris en compte dans la demande.

- **Sur l'entreprise pétitionnaire** : plusieurs avis soulèvent le fait que l'entreprise n'est pas basée en Bretagne mais serait une coquille vide gérée par une entreprise canadienne domiciliée aux Bermudes. Point qui serait en défaveur d'un projet minier favorisant les retombées territoriales positives.

A ce titre, le fait que la société mère soit canadienne inquiète certaines personnes, notamment dans le cas où des désordres liés aux travaux miniers surviendraient.

- **Sur la pertinence du modèle minier de façon générale** : beaucoup d'avis s'appuient sur des exemples de territoires post exploitation minière concernés par des recommandations ARS très contraignantes pour démontrer qu'un projet minier impacterait trop négativement le territoire, en termes de pollution des eaux et de crainte pour la santé publique notamment. Certains jugent l'Etat défaillant dans le cadre de l'après-mine. Par ailleurs, certains avis pointent que la production éventuelle ne se substituerait pas à une production étrangère ne respectant pas les règles européennes, mais s'y ajouterait.

De plus, certains craignent que l'implantation d'une mine dans la région entraîne une dévalorisation immobilière de leurs biens.

Enfin, certains avis dénoncent le fait que ce type de projet minier ne profite qu'à des entreprises étrangères et non au territoire (faibles retombées locales et peu d'emplois créés).

- **Sur la compatibilité du projet avec les documents de planification** : incompatibilité avec le SRADDET et les PLUi et le projet serait en contradiction avec la trame verte et bleue du Pays de Lorient.

- **Sur la compatibilité du projet avec les activités locales** : le projet serait une menace pour le tourisme au niveau de l'impact sur le paysage, une menace pour l'agriculture locale notamment au niveau de la ressource en eau, le territoire souffrant déjà de fortes périodes de sécheresse.

Au-delà des avis portant sur la demande elle-même, plusieurs avis ont remis en cause la pertinence des objectifs nationaux de transition énergétique dans lesquels s'inscrivent certaines substances visées par la demande, prônant des arguments de sobriété et de recyclage.

L'ensemble de ces éléments seront analysés dans le cadre de l'instruction centrale.

Le chef du bureau de la politique
des ressources minérales non
énergétiques

A handwritten signature in blue ink, reading 'Gaillaud.' with a stylized flourish.

Jean-François GAILLAUD